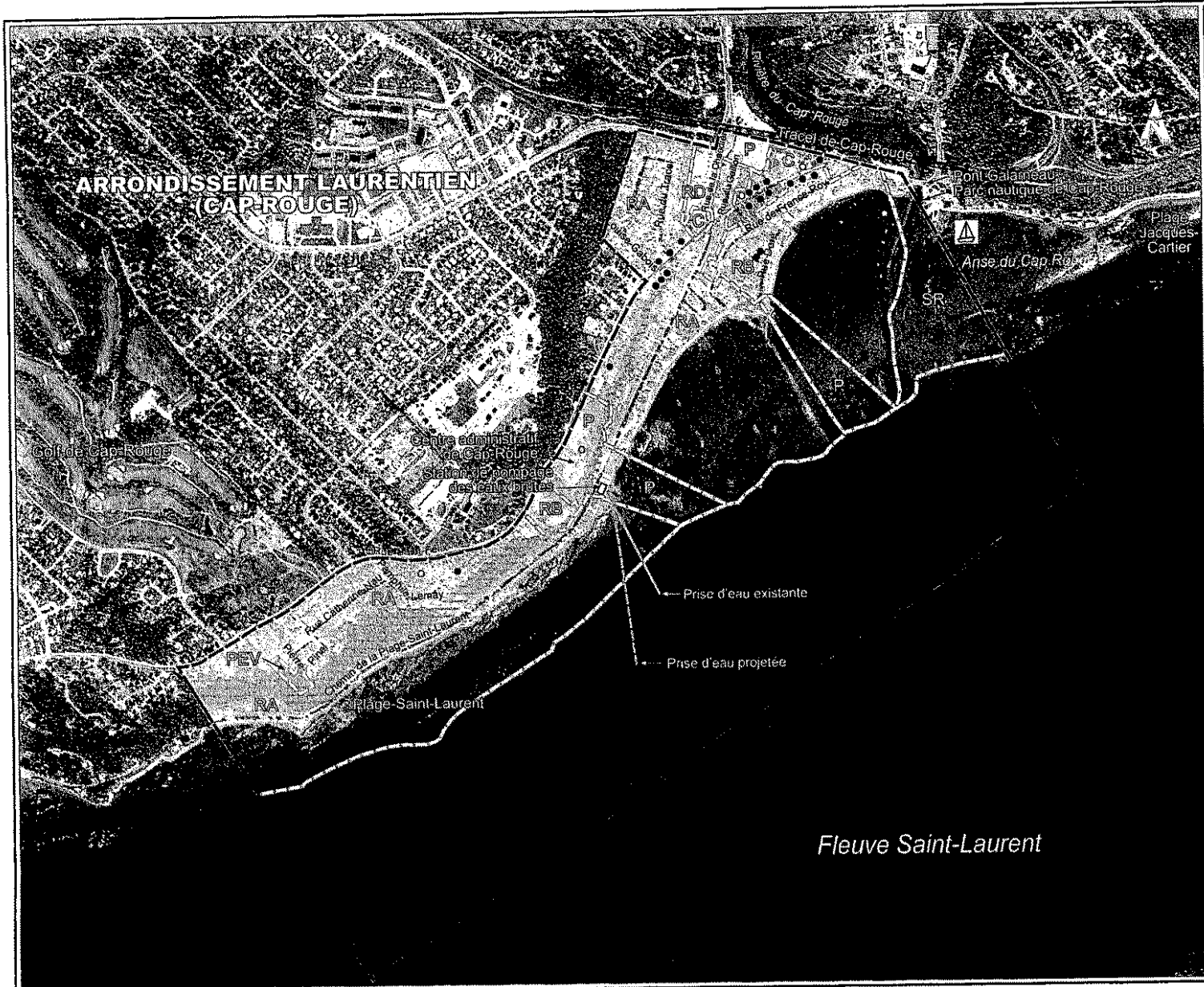


ANALYSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY



NOUVELLE PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY

Carte 3-3
 (inventaire du milieu humain)

- LIMITE**
- Zone d'étude
 - Zonage
 - Littoral (ligne des hautes-eaux)

- UTILISATION DU SOL**
- Prise d'eau existante
 - Prise d'eau projetée
 - Habitation
 - Commerce
 - Public
 - Parc et espaces verts
 - Pente forte
 - Éléments d'intérêt patrimonial
 - Édifice public d'intérêt patrimonial (bâtiment disparu)
 - Site historique ou archéologique (bâtiment disparu)
 - ▲ Marina

- ZONAGE**
- RA Résidentiel (unifamilial)
 - RB Résidentiel (uni et multifamilial)
 - RC Résidentiel (multifamilial)
 - RD Commercial
 - RE Public (parc, équipement municipal et service communautaire)
 - RF Récréatif
 - RG Parc et espace vert

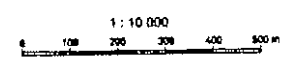


Image aérienne :
 Communauté métropolitaine de Québec, 21LK201,
 juin-septembre 2003.

Sources :
 Ville de Cap-Rouge, Société historique du Cap-Rouge

Date : Juin 2006
 N° : 06042-100



Fleuve Saint-Laurent





BUT DU MÉMOIRE

- EXPRIMER LES RAISONS DE L'OPPOSITION AU PROJET DANS SA FORME ACTUELLE ET PRÉSENTER DES SUGGESTIONS ET DEMANDES POUR L'AMÉLIORER

RAISONS DE L 'OPPOSITION

- DANGER POUR LA SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES RÉSIDANTS
- RISQUE DE DOMMAGES AUX PROPRIÉTÉS PAR LE DYNAMITAGE
- RAISONS NON VALABLES POUR 2 PRISES D 'EAU ET L 'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE

IMPACTS SUR LES RÉSIDENTS

- SÉCURITÉ/Danger d 'éboulis
- SANTÉ/Seuil de tolérance diminue avec le dynamitage à répétition
- BIEN-ÊTRE/niveau d 'inconfort intolérable

IMPACTS SUR LES PROPRIÉTÉS

- BRIS DES FOSSES SEPTIQUES
- CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE
- MISE À SEC DES PUIITS ARTÉSIENS

IL N'EST PAS ESSENTIEL D'AVOIR 2 PRISES D'EAU

- LA PROBABILITÉ D'UN DÉSASTRE MARITIME EST PRATIQUEMENT NULLE(1 SUR 100 MILLIONS)
- UNE PRISE TEMPORAIRE PEUT ÊTRE UTILISÉE PENDANT LA CONSTRUCTION
- RÉSERVE DE 24 HRS 4X 6 HRS MAX EN 43 ANS

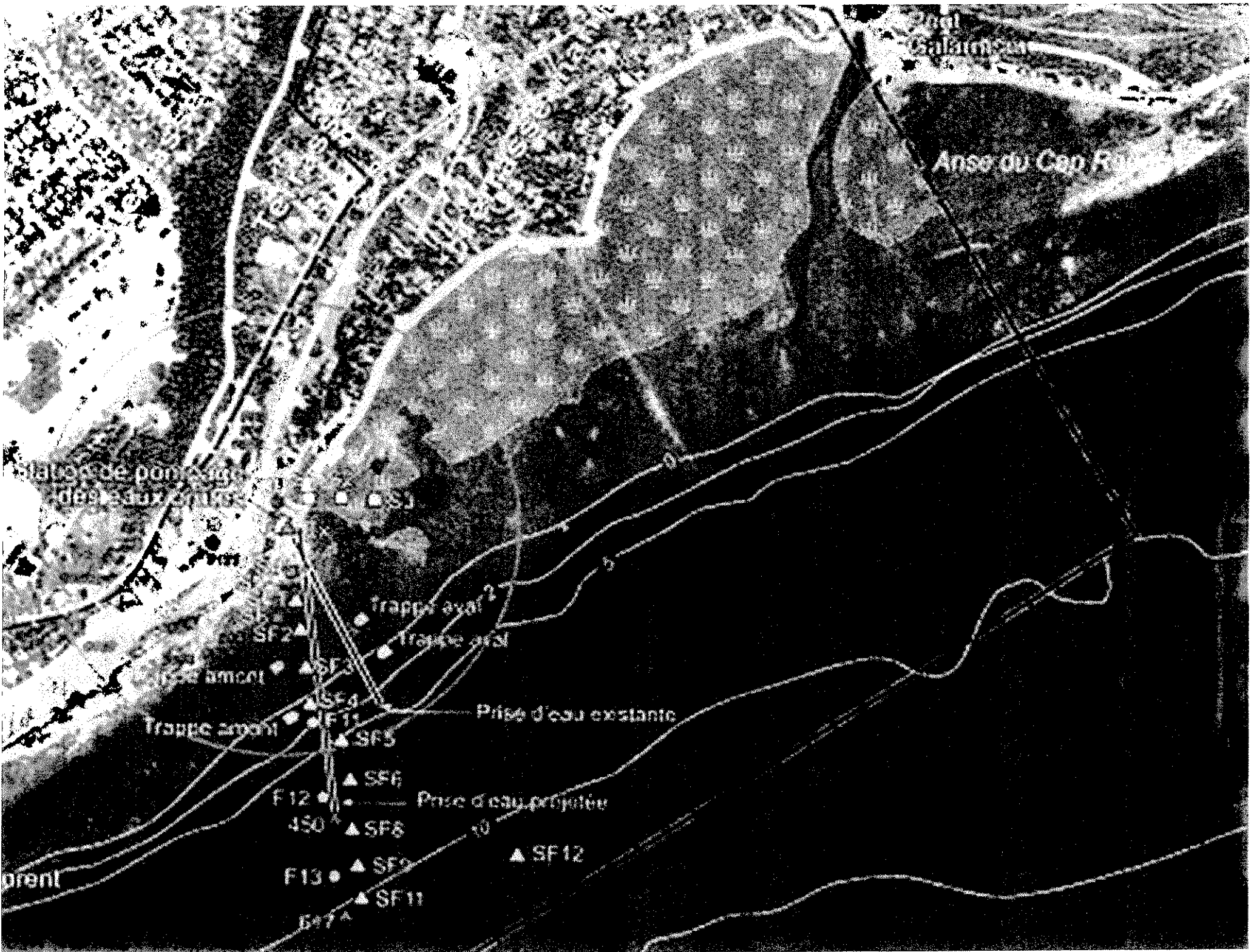


AVANTAGES DE CONSTRUIRE DANS L'AXE ACTUEL

- PAS DE DYNAMITAGE ET FORAGE
JUSQU'À 300M
- DISTANCE PLUS COURTE POUR
ATTEINDRE PROFONDEUR REQUISE
- ÉCONOMIES DE MILLIONS \$\$\$

NOUVELLE PRISE 30deg EST VS 30deg OUEST

- L 'INFLUENCE DE LA RIVIÈRE CAP-ROUGE EST NÉGLIGEABLE
- L 'EMPIÉTEMENT SUR LE MARAIS EST NUL À TRÈS FAIBLE(5%)



AVANTAGES DE PASSER À L'EST VS L'OUEST

- ÉLOIGNE LE CHANTIER DE LA FALAISE
- RÉDUIT LES IMPACTS NÉGATIFS SUR LES RÉSIDANTS ET LEURS PROPRIÉTÉS
- ÉLIMINE LES COÛTS DES SERVITUDES

DEMANDES / RECOMMANDATIONS

- ÉTUDE FAISABILITÉ SOLUTION #1
- SI SOLUTION #1 IMPOSSIBLE, PASSER SUR TERRAIN DE LA VILLE
- APPEL D 'OFFRES POUR PROJET SANS DYNAMITAGE(TNT)
- SI TNT INÉVITABLE, INSTALLER ÉGOUTS ET AQUEDUC

DEMANDES / RECOMMANDATIONS

- HORAIRE ET NORMES SUR LE BRUIT
- SI IMPOSSIBLE À RESPECTER,
ACCORDER ALLOCATION DE
LOGEMENT
- VILLE DE QUÉBEC ASSUME
RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES
ET PERTES